

- Que comptez-vous faire pour les familles qui veulent une orientation en Belgique et qui se la voient refuser, en contradiction avec l'article 18 de la convention relative aux droits des personnes handicapées ? Notamment contre le moratoire décidé par le gouvernement actuel ?

Bien que les compétences des conseillères et les conseillers des Français•es de Belgique restent extrêmement limitées en matière de handicap, Nous n'hésiterons pas à relayer et appuyer les demandes légitimes des associations des personnes en situation de handicap auprès des autorités françaises et belges concerné. De la même manière, nous continuerons de sensibiliser les senteur•trices des Français•es HDF, et notre député à ses enjeux et aux situations extrêmement difficiles que vivent les personnes en situation de handicap résident en Belgique et leur famille - environ 6000 adultes et 1500 enfants.

Nous dénonçons avec force le moratoire décidé par le gouvernement actuel qui, non sans surprise, va à l'encontre des engagements pris par le candidat Emmanuel Macron.

Bien que nos capacités d'action soient extrêmement limitées, nous relaierons, écouterons autant que possible les personnes concernées. Pour ce faire, nous pourrions envisager un groupe consultatif se réunissant une à deux fois par année, un peu sur le mode de ce que nous avons mis en place dans la commune d'Ixelles où je suis moi-même élu et chef de groupe de la majorité ECOLO/GROEN: [Conseil Consultatif Questions de Handicap | Ixelles](#)

- Que comptez-vous faire pour aider à importer en France les bonnes pratiques belges afin que l'exil ne soit plus une solution ? Quelle collaboration envisagez-vous avec la Belgique (formations, partenariats, partage de solutions dans le même bassin de vie ?)

Une nouvelle fois ici nous relaierons autant que possible les requêtes et attentes des personnes concernées et de leurs familles. La France comme la Belgique ont été condamnées à de multiples reprises pour les conditions inadaptées, voir indécentes d'accueil des personnes en situation de handicap. Il s'agit de sortir de cette tendance au long terme, certainement en poussant nos autorités régionales et fédérales et gouvernementales, belges comme françaises à s'engager toujours plus sur ces questions.

- Que comptez-vous faire pour que les personnes handicapées françaises aient le droit de vote en Belgique ?

La question du droit de vote de toutes et tous, quelle que soit sa nationalité ou sa condition de vie, est une question qui m'est extrêmement chère. En témoigne mon engagement pour le mouvement <https://www.1bru1vote.be/> dont je suis un des membres fondateurs.

Il va de soi que la non-possibilité pour les 6000 Françaises et Français qui résident en permanence en Belgique dans les institutions d'accueil de personnes en situation de handicap, est proprement scandaleuse. Elle doit être dénoncée fermement et des solutions trouvées au plus vite. Encore une fois, les capacités d'action des conseillères et des conseillers françaises et français de Belgique seront tout à fait limitées en la matière. Cependant nous nous engageons à relayer et à sensibiliser à qui de droit. Être en situation de handicap ne doit pas faire de vous une citoyenne ou un citoyen de seconde zone. Je m'engage par ailleurs à faire remonter cette question aussi au sein de notre conseil consultatif communal afin d'envisager des solutions qui pourront être transposées dans les institutions belges concernées.